

# Aide à la production de musique en images

## CNM

### Présentation du dispositif

L'aide à la production de musique en images a pour objectif de soutenir les projets de production d'une vidéomusique, toutes esthétiques musicales confondues, en lien avec une actualité phonographique.

Pour l'année 2022, les dates limites de dépôt sont les suivantes :

- lundi 02 mai 2022,
- mardi 31 mai 2022,
- lundi 22 août 2022,
- jeudi 15 septembre 2022,
- lundi 10 octobre 2022,
- vendredi 04 novembre 2022.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

Cette aide est destinée au producteur phonographique, éditeur ou licencié.

##### — Critères d'éligibilité

Le demandeur de l'aide doit :

- respecter les conditions générales d'accès aux aides du CNM,
- être une structure commerciale ou associative,
- être l'employeur des artistes.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le projet de production de vidéo-musique doit respecter les critères d'éligibilité suivants :

- être lié avec une actualité discographique : au moins 5 titres et/ou d'une durée minimum de 20 minutes enregistrées, bénéficiant d'une distribution commerciale, physique (nationale) et/ou numérique (un contrat cosigné est exigé) ; les distributions numériques prenant la forme de prestations de services ne sont pas éligibles,
- porter sur un titre qui n'est pas issu d'une compilation ou d'un album multi-artiste,
- être financé à plus de 50 % par les fonds propres (constitués des apports du producteur, du ou des coproducteur(s), de l'éditeur, du crowdfunding et de mécénat), hors apports en industrie. Dans le cadre d'une coproduction, le contrat devra faire état de la répartition de la subvention entre les parties. En fonction de cette répartition et du montant demandé, la commission pourra ajuster le niveau d'intervention,
- ne doit pas être diffusé avant la date de commission.

Au projet pourra s'ajouter la production d'un ensemble de projets audiovisuels innovants et scénarisés.

### — Dépenses concernées

Les dépenses éligibles comprennent l'ensemble des dépenses de production, notamment :

- les rémunérations artistiques,
- les autres rémunérations liées à la production : Directeur artistique, réalisateur...,
- les charges d'enregistrement : location studio prises et mixage, location de matériel...,
- les dépenses annexes liées à l'enregistrement : hébergement, transport...,
- la postproduction : montage, codage, mastering, frais de création visuels,
- les frais liés à la production de contenus digitaux promotionnels dits "standards" : EPK, capsules web, teaser, canvas, visualizer, etc.,
- quote-part de 30 % du poste Promotion / marketing communication.

## Quelles sont les particularités ?

### — Critères d'inéligibilité

Le projet ne pourra pas bénéficier d'une aide si l'un des albums de l'artiste s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires au cours des cinq années précédant la sortie du dernier enregistrement.

### — Dépenses inéligibles

Les budgets portant sur l'intégralité d'une captation de concert ne sont pas éligibles.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide par projet est plafonné à 30 % des dépenses éligibles.

Le montant des aides cumulées par bénéficiaire et par an est plafonné à 75 000 €.

Pour les porteurs de projets ayant déjà obtenu des aides dans le cadre de 5 projets sur la même année, le plafond est relevé de 60 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

Le dossier de demande d'aide doit être déposé sur le site Internet du CNM dans l'espace personnel.

Aucune demande reçue par courriel ou courrier postal ne sera traitée. Aucun dossier incomplet ne pourra être traité.

Le délai minimum pour l'analyse des dossiers est de 4 semaines.

### — Éléments à prévoir

La composition du dossier de demande d'aide est détaillée sur le site Internet du CNM : <https://monespace.cnm.fr/>.

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - › Edition - Communication - Multimédia

---

## Organisme

### CNM

#### Centre National de la Musique

- **Centre National de la Musique**  
151-157 avenue de France  
75013 PARIS  
Téléphone : 01 83 75 26 00  
E-mail : [infos@cnm.fr](mailto:infos@cnm.fr)  
Web : [cnm.fr](http://cnm.fr)